

fits que de la condition des malheureux confiés à leurs soins. Jusqu'à présent on n'a pu adresser aux directeurs de l'Asile de Beauport aucun reproche sur ce point, car rien n'a été négligé pour donner aux malades les soins et le confort nécessaires à leur état. Les rapports des inspecteurs, des commissaires et du médecin-visiteur, chargés par le Gouvernement de surveiller la nature des soins qui leur sont donnés, fournissent à ce propos des éloges mérités aux Directeurs. Vient ensuite l'énumération des formalités nécessaires pour l'admission et la sortie des malades. Le placement volontaire se fait sur la demande de la famille et nécessite une convention privée avec les propriétaires. Dans le cas de placements officiels la demande d'admission doit être faite au Lieutenant-Gouverneur et être accompagnée d'un certificat de médecin et d'une déclaration que le malade n'a pas les moyens de contribuer à son maintien dans l'asile.

Cette partie se termine par un hommage aux principaux officiers de l'Asile, particulièrement au médecin-assistant, M. le Dr. Bélanger, au préfet M. Vinelette, à la matronne Mde. Vinelette et à l'assistante matronne Melle. Adam.

Le rapport médical soulève une foule de questions d'un intérêt tout particulier pour nos lecteurs.

Au premier janvier 1872, il y avait 788 malades dans cet établissement, dont 388 hommes et 400 femmes. Durant les 18 mois finissant le 30 juin 1873, il en a été admis 315, (152 hommes et 133 femmes). Il en est sorti 110 par guérison, amélioration, évasion, transfert, 109 par décès ; en tout 219 sorties (122 hommes, 97 femmes.)

Il restait à la fin de cet exercice 884 malades, dont 418 hommes et 436 femmes.

En consultant le tableau indiquant le mouvement de la population de l'asile, on voit que le chiffre des admissions excède de beaucoup celui des extinctions. On ne doit pas attribuer cet état de choses à l'accroissement de la folie dans cette province, mais à la diminution des préjugés contre les asiles à mesure que les soins vigiliants et paternels que les malades y reçoivent, ont été connus du public. De plus, pour nous servir des expressions du rapport, les statistiques de l'étranger nous permettent de dire que l'augmentation de l'aliénation mentale en raison de l'augmentation de la population saine, est plus faible dans cette province que dans un grand nombre de pays étrangers. Et encore, " La progression d'augmentation dans la population aliénée est dans la province de Québec, plus lente que celle de la population saine et l'augmentation annuelle de la population des aliénés non internés dans les asiles est moins rapide que celle de la population des internés. "

5. Pour revenir aux statistiques fournis par l'Asile de Beauport, nous constatons qu'en moyenne la durée totale du séjour a été de 6